

08 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 8 décembre 2006](#)

Sécurité civile

Création d'un Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Création d'un Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile. L'avant-projet de loi créant ce centre en tant que service à gestion séparée a été approuvé par le Conseil des Ministres du 7 juillet 2006. Le projet d'arrêté royal exécute cette décision. Les missions du centre de connaissances pour la sécurité civile sont les suivantes :- la rédaction de directives techniques et de procédures opérationnelles pour les zones de secours ;- l'appui sur le plan du contenu pour le développement de cours pour la formation du personnel des services opérationnels de la sécurité civile ;- la collecte et l'analyse de données statistiques des zones de secours ;- l'examen et l'évaluation d'incidents dans l'objectif d'en reprendre les expériences ;- la mise sur pied d'un centre de documentation en matière de sécurité civile ;- la mise sur pied et le développement d'une expertise et d'un savoir-faire dans les différents services opérationnels de la sécurité civile ;- la réalisation ou la commande d'études, sur la base des informations collectées ou mises à disposition, à l'appui de la politique de la sécurité civile et orientées sur une amélioration de la qualité des services opérationnels de la sécurité civile ;- la formulation au Ministre, à sa demande ou de sa propre initiative, de conseils stratégiques ;- la diffusion de connaissances et la mise à disposition des informations au Ministre, aux gouverneurs de province et au gouverneur de l'arrondissement administratif Bruxelles-Capitale, aux bourgmestres et aux services administratifs et opérationnels de la sécurité civile ;- le développement d'un réseau d'expertise se composant d'experts intérieurs et étrangers et de spécialistes, entre autres des administrations, des services opérationnels, des universités et des autres associations et organisations concernées ;- la collaboration aux recherches et études relatives à la sécurité civile, effectuées par d'autres institutions publiques ;- en cas d'un état d'urgence, appuyer les services de secours intervenants par la mise à disposition d'information et de connaissances spécialisées. Le centre de connaissances sera géré par un comité de gestion. Ce comité de gestion est composé par des représentants des directions concernés, les fédérations des pompiers et un scientifique. Ce comité détermine les contours et les priorités pour le centre de connaissances. La direction quotidienne est exercée par un directeur général. Pour les missions il est accompagné par une cellule administrative et un groupe technique et scientifique. Ce groupe technique et scientifique est composé de pompiers détachés, qui donnent un support opérationnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe